Guide à l'intention des patients et des familles

Faire un don de vie

Don de cornées Service des soins palliatifs



Don de cornées

Ce dépliant donne aux patients et aux familles de l'information sur le don de cornées.

La cornée est une membrane ronde et transparente qui recouvre l'œil et qui permet à la lumière de pénétrer dans l'œil. Elle ressemble à un verre de contact. Lorsque la cornée est endommagée, elle peut empêcher la lumière d'entrer. Pour bien voir, il faut des cornées en santé.

Chaque année, des centaines de personnes retrouvent la vue grâce à une greffe de cornée. De nombreuses personnes sont en attente d'une greffe, car il n'y a pas assez de cornées pour répondre à la demande. Une greffe de cornée peut aussi soulager la douleur chez les personnes qui ont certaines maladies de l'œil ou améliorer leur qualité de vie.

Les patients aux soins palliatifs peuvent parfois donner leurs cornées.

Le don de cornées pourrait vous apporter, à vous et à votre famille, un certain réconfort pendant le processus de deuil.

Pour en savoir plus sur les avantages des dons d'organes et de tissus, consultez le site Web de Legacy of Life (en anglais seulement) :

> www.nshealth.ca/legacy-life

Il est très important de dire à vos proches que vous voulez faire un don d'organes ou de tissus pour leur permettre d'appuyer le processus du don, le moment venu.

Mythes et réalités

Mythe: Un don de cornées entraînera des frais à payer pour moi ou ma famille.

Réalité : Un don de cornées n'entraîne aucuns frais pour le donneur et sa famille.

Mythe: Un don de cornées empêche d'avoir des funérailles normales ou un cercueil ouvert.

Réalité: La chirurgie pour enlever les cornées est faite peu de temps après le décès, dans le respect et la dignité. Les préparatifs funéraires peuvent ensuite avoir lieu comme le donneur le souhaite, y compris un cercueil ouvert.

Mythe : Un don de cornées retardera les arrangements funéraires.

Réalité: Nous faisons tout notre possible pour éviter de retarder les arrangements funéraires. Votre corps sera remis à votre famille ou au salon funéraire dès que vos cornées auront été prélevées (habituellement dans les 24 heures).

Critères pour faire un don de cornées

Les personnes de 70 ans et moins peuvent donner leurs cornées même si elles portent des lunettes. Le choix vous appartient entièrement.

Vos cornées seront examinées après votre décès pour déterminer si elles peuvent être données. Il existe certains types de cancers du sang et certaines maladies et infections qui peuvent empêcher le don de cornées. Votre fournisseur de soins de santé vous aidera à déterminer si vous pouvez être un donneur.

Pour en savoir plus, consultez les sites Web suivants :

- > www.legacyoflife.ns.ca (en anglais seulement)
- www.cdha.nshealth.ca/regional-tissue-bank (en anglais seulement)

Questions courantes sur le don de cornées

Les personnes sont parfois réticentes à faire un don d'organes lorsqu'elles ne comprennent pas bien le processus. Voici les questions les plus courantes sur le don de cornées :

Est-ce que je peux changer d'idée après avoir décidé de faire un don de cornées?

Oui, vous pouvez revenir sur votre décision en tout temps. C'est un choix très personnel et privé et il doit être le bon choix pour vous.

Si vous voulez changer votre décision quant au don, vous devez mettre à jour vos renseignements dans le registre de la carte santé. Si c'est le temps de renouveler votre carte santé, utilisez le formulaire de renouvellement de la carte santé. À tout autre moment, communiquez avec le service d'inscription et d'information de MSI (Medical Services Insurance) pour faire le changement.

En Nouvelle-Écosse, rendez-vous à :

 https://beta.novascotia.ca/fr/demandedinscription-du-choix-de-ne-pas-participerau-programme-de-don-dorganes-et-de-tissus

OU

> Appelez MSI au 902-496-7008.

Ma famille saura-t-elle ce qu'on a fait de mes cornées?

Oui. Votre famille recevra une lettre du programme de greffe avec des renseignements généraux. Pour des raisons de confidentialité, les noms du donneur, de sa famille et de la personne qui reçoit les cornées ne sont pas divulgués. Un don de cornées est un don anonyme.

N'hésitez pas à nous poser vos questions. Nous sommes là pour vous aider.

Témoignages : Les bienfaits d'un don de cornées

L'histoire de Ross (janvier 2014)

« J'ai reçu deux cornées. J'ai eu ma première greffe (à l'œil gauche) en juin 2012 et la deuxième en juin 2013. Il y a sept ans, j'ai reçu un diagnostic de dystrophie de Fuchs. C'est une maladie dégénérative de la cornée qui touche les deux yeux. Au début, ma vue était embrouillée le matin, puis finalement, j'ai perdu la vue. C'était comme si je regardais à travers du papier ciré. La dystrophie de Fuchs est une maladie incurable. Le seul remède est une greffe de cornées.

Je suis un mari, le père de trois enfants, un entrepreneur, un amateur de voile et un musicien. J'ai une vie très active. Quand j'ai perdu la vue, c'était de plus en plus difficile de faire mes activités. Le don qu'on m'a fait m'a redonné une grande partie de ma vie et je promets de ne jamais en gaspiller un seul instant. »

Le don de la vue

« Pour la première fois en plus de cinq ans, je pouvais voir à l'autre bout de la pièce sans lunettes ou verres de contacts. J'ai pleuré pendant tout le retour à la maison, en regardant le monde à travers mon nouvel œil et en remerciant le donneur pour la nouvelle vie qu'il m'avait si généreusement donnée.

Tous les jours depuis mai 2003, j'ai profité pleinement de ma vie et de ma vue. Dans chaque lever et coucher de soleil, dans chaque averse de pluie et arc-en-ciel, dans chaque froncement de sourcils et sourire, je vois tout et je reconnais que le monde est merveilleux et que j'ai une grande chance de pouvoir le voir. Je remercierai toute ma vie mon donneur et sa famille, ainsi que mes amis et ma famille de leur soutien pendant mon rétablissement et les mois qui ont suivi. »

Si vous souhaitez donner vos cornées, parlez-en à votre équipe de soins ou communiquez avec la banque régionale de tissus au 902 473-7360 ou au 1-800-314-6515 (sans frais).

Notes:			

Vous avez besoin d'autre information sur des questions de santé?

Vous trouverez la présente publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à https://library.nshealth.ca/PatientEducation (en anglais seulement).

Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et d'autres ressources. Pour plus d'information, allez à http://library.novascotia.ca/fr.

Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le https://811.novascotia.ca/?lang=fr.

Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1 ou

Santé Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés. www.nshealth.ca

allez à http://ns.211.ca (en anglais seulement).

Rédaction : Service des soins palliatifs Conception : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-2195 © Novembre 2020 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.

